

PRIME CHEF D'ÉQUIPE : LA CAROTTE ET LE BÂTON, VERSION LOW-COST

FACE AU INTERROGATIONS SOULEVÉES PAR L'EXPÉRIMENTATION DES DRONES EN DOUANE ET POUR SÉCURISER ET VALORISER LA MISSION DES 84 PILOTES DE DRONES, LA CFDT A EXIGÉ ET OBTENU UN POINT D'ÉTAPE DE L'EXPÉRIMENTATION EN FORMATION SPÉCIALISÉE.

UN CHANTIER SANS NÉGOCIATION

Alors que le chantier de la Surveillance est rouvert depuis plus de trois ans, le Directeur Général refuse obstinément toute véritable négociation indemnitaire. Pourquoi ? Parce qu'une négociation engage juridiquement l'administration à trouver un accord. Et manifestement, elle ne souhaite pas en trouver. Résultat : sur la prime chef d'équipe, c'est une décision unilatérale qui nous est présentée aujourd'hui. Et vous verrez qu'elle est non seulement très décevante, mais surtout totalement déconnectée des réalités du terrain.

1 GROUPE DE
TRAVAIL,
PRIME CHEF
D'ÉQUIPE
JUN 2025



LA PROPOSITION DE LA DG

Voici ce que propose la Direction Générale pour la future prime « chef d'équipe », qui s'appliquera aussi aux CSDS, CSDSA et CDU et qui devrait être mise en place début 2026 :

- **Un montant forfaitaire mensuel** de 40 euros brut (36,20 € net), versé à la nomination par le DR.
- **Un montant** de 6 euros brut (5,43 € net) par vacation.

Concrètement :

Nombre de Vacation par mois	Un montant forfaitaire mensuel		Un montant à la vacation		Total	
	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net
1	40 €	36,20 €	6 €	5,43 €	46 €	41,63 €
2	40 €	36,20 €	12 €	10,86 €	52 €	47,06 €
3	40 €	36,20 €	18 €	16,29 €	58 €	52,49 €
4	40 €	36,20 €	24 €	21,72 €	64 €	57,92 €
5	40 €	36,20 €	30 €	27,15 €	70 €	63,35 €
6	40 €	36,20 €	36 €	32,58 €	76 €	68,78 €

Et ainsi de suite...

UNE DÉCISION DÉCONNECTÉE DES RÉALITÉS

On change de logique : on passe d'un « rôle de chef d'équipe » à une « fonction de chef d'équipe ». Cela implique plus de responsabilités et surtout plus d'isolement, pour un montant dérisoire.

Avec une rémunération qui varie entre 40 € et une centaine d'euros par mois (dans le meilleur des cas), ce serait la « fonction » la moins bien rémunérée de toute la Douane, alors même qu'elle est l'une des plus sensibles !

LE DIABLE SE CACHE DANS LES DÉTAILS

Mode de désignation :

Les chefs d'équipe seront désignés par les DR. Une décision absurde : trop éloignés du terrain, les DR ne connaissent ni les agents, ni leurs conditions réelles de travail.

Une aberration qui ouvre la voie à :

- Des discriminations (temps partiels, maternité...)
- Des injustices envers les agents aux fonctions spécifiques (TIR, TPCI, spécialiste, formateur, élu...)

La CFDT exige :

- **ZÉRO discrimination.**
- **Un processus clair, transparent et fondé sur le volontariat.**

La DG s'y engage ? Peut-être. Mais nous savons toutes et tous que les orientations fixées par la DG ne sont pas suivies localement. Les directions locales agissent souvent de manière autonome, sans considération pour une administration centrale désormais totalement démonétisée.

Nous avons donc exigé la publication d'un bilan annuel exhaustif pour garantir une transparence totale.



QUI EST CONCERNÉ ?

En 2023, la DG a recensé environ 2 000 agents exerçant régulièrement ou ponctuellement la fonction de chef d'équipe (91 % de B, 9 % de C), auxquels il faut ajouter les CSDS, CSDSA et CDU embarqués dans le vivier de la prime. C'est donc sur cette base que le nombre de primes a été fixé par la DG.

Pour éviter les dérives dans la désignation, la CFDT demande que tous les agents identifiés comme chefs d'équipe en 2023, 2024 et 2025 soient contactés par leur hiérarchie afin de savoir s'ils souhaitent être nommés.

Nous parlons bien de volontariat, car comme vous le verrez, les responsabilités désormais officiellement actées pèseront lourd... pour une rémunération au ras des pâquerettes !

INSCRIVEZ-VOUS DANS LA FILE D'ATTENTE !

Autre nouveauté absurde : la création d'un statut parallèle de « chef d'équipe occasionnel », sans prime fixe, avec uniquement la prime à la tâche de 6 € par vacation. Ces « occasionnels » auraient vocation à devenir titulaires ! Là, on croit rêver. C'est de la mesquinerie pure et simple, et surtout la preuve que l'enveloppe budgétaire est largement insuffisante.

Par décence, tous les chefs d'équipe (titulaires ou occasionnels) devraient percevoir la même reconnaissance financière.

UN DG DEVENU MAÎTRE DANS L'ART DE LA MANIPULATION

Pourquoi le Directeur Général a-t-il refusé une négociation avec les organisations syndicales douanières ? Parce qu'il espère que cette prime, qui lui coûtera moins de 2 millions d'euros par an, suffira à :

- **Réformer** en douce la Surveillance,
- **Limiter les droits** des agents,
- **Instaurer un nouveau niveau hiérarchique sous-payé**, parfait fusible en cas de problème,
- **Affaiblir les règles de gestion** des heures et des récupérations.

D'AUTRES REVENDEICATIONS BALAYÉES D'UN REVERS DE MAIN

La CFDT Douane n'est pas naïve : nous savions que cette prime ne serait ni à la hauteur, ni assez large.

C'est pourquoi nous avons demandé une « demi-heure chef d'équipe » par vacation.

Refus catégorique : ça « grèverait l'opérationnel ! ».

Une position absurde car comment exiger du chef d'équipe d'être opérationnel si on ne lui octroie pas du temps pour se mettre à niveau réglementaire et/ou à jour des notes ! Même réponse pour les formations : le DG espère qu'on se forme sur notre temps libre. Inacceptable.

Et, rappelons-le, cette prime ne concerne que 2 000 agents sur 16 500.

Il faudra bien, un jour, que l'administration ouvre le vrai débat : celui d'une revalorisation indemnitaire pour toutes et tous.

Mais ce débat-là, le DG le fuit.

UNE FICHE DE POSTE DIGNE DES TRAVAUX D'HERCULE

La fiche de poste des futurs chefs d'équipe identifie officiellement plus de 17 responsabilités juridiques.

Une véritable avalanche de responsabilités désormais officiellement actées. Franchement, pour environ 50 euros, c'est vraiment « du foutage de gueule » !

CORVÉABLES À MERCI POUR QUE DALLE !

Et enfin, le véritable but de l'écran de fumée qu'est cette prime chef d'équipe, c'est de phagocyter le débat au sein de la Surveillance pour masquer l'avancée de la création des brigades pivot, qui est le véritable objectif du DG.

Ces brigades, dont le seul but est de rendre les douaniers corvéables à merci, s'appuient sur un système d'astreintes présenté aujourd'hui comme tournant et rémunéré, mais qui, à terme — nous le savons tous — deviendra un régime d'astreinte permanent, où seule la compensation financière sera occasionnelle et tournante.

La création des brigades pivot ne réglera pas le problème des astreintes sauvages : elle va l'amplifier. Et la compensation financière ne suivra pas !

(cf. [tract intersyndical](#))

Cette prime chef d'équipe, formulée ainsi, risque vite de devenir une pomme de discorde dans les services et ce, malgré le fait qu'elle soit peu attractive financièrement.

Dans le temps, la gestion du vivier des chefs d'équipe va vite devenir aussi problématique.

Cette prime sera perdue en cas de mobilité ! Est-ce acceptable ? Non.

SA MISE EN PLACE N'ÉTANT PAS SOUMISE À L'ACCORD DES ORGANISATIONS SYNDICALES, ET FACE À UN DÉBAT QUI S'EST MIS À TOURNER EN ROND, LA CFDT DOUANE A QUITTÉ LA SALLE. LE DG, LUI, REPART AVEC SA COPIE VOIR SA MINISTRE. À SUIVRE...



**PRÉSENTE HIER,
ACTIVE AUJOURD'HUI,
ENGAGÉE DEMAIN**